

3G HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 82 rue Magny-Cours, 81600 MONTANS
797 698 792 RCS ALBI

EXTRAIT DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DU 30 JUIN 2026

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à 365 536 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes **365 536 euros**
Soit 365,53 euros par action

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par le Président.

La collectivité des associés prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

RAPPEL des distributions antérieures

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois derniers exercices.

Exercice	Catégorie de part	Montant du revenu distribué par part	Réfaction de 40% mentionné au 2 ^{ème} du 3 de l'article 158 du Code général des impôts	
			Montant du revenu distribué éligible à la réfaction	Montant du revenu distribué NON éligible à la réfaction
Clos le 31.03.2025	Unique et ordinaire	508,25 €	508 248,67 €	0 €
Clos le 31.03.2024	Unique et ordinaire	427,75 €	427 749,98 €	0 €

Clos le 30.06.2023	Unique ordinaire	et 200 €	200 000 €	0 €
--------------------	---------------------	-------------	-----------	-----

Certifié conforme
Le Président



① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/03/2026

Néant ☐

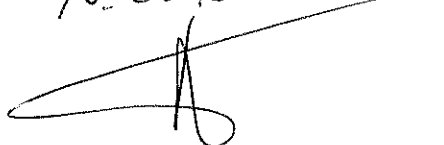
ACTIF		Brut ①	Amort. Provisions ②	Net ③	31/03/2026
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012		
- Autres	014		016		
Immobilisations corporelles	028		030		
Immobilisations financières (1)	040	1 200 000	042		1 200 000
(5) TOTAL I	044	1 200 000	048		1 200 000
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
Stocks marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	24 000	070		24 000
Autres créances (3)	072	425 291	074		425 291
Charges constatées d'avance	092		094		
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	26 139	086		26 139
TOTAL II	096	475 430	098		475 430
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	1 675 430	112		1 675 430

PASSIF				31/03/2026
Capital social ou individuel	120			100 000
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126			20 000
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		132	1 085 921
Report à nouveau	134			
Résultat de l'exercice	136			365 536
Subventions d'investissement	137			
Provisions réglementées	140			
TOTAL I	142			1 571 457
Provisions pour risques et charges	TOTAL II	154		
Emprunts et dettes assimilées (4)	156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166			
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	19 183	172	24 495
Comptes courants d'associés	173			79 479
Autres dettes	175			
Produits constatés d'avance	174			
TOTAL III	176			103 974
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180			1 675 430

Renvois :				
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

Certifié conforme

N. GAIN



② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/03/2026

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE										31/03/2026
Ventes de marchandises				209						210
Production vendue biens			(dont export et livraisons intracommunautaires)	215						214
Production vendue services				217						218
										120 000
Production stockée										222
Production immobilisée										224
Subventions d'exploitation reçues										226
Autres produits										230
										2
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232
										120 002
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										234
Variation de stock (marchandises)										236
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)										238
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)										240
Autres charges externes			(dont crédit-bail mobilier)				immobilier)			242
										6 258
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243						244
										125
Rémunérations du personnel										250
										71 099
Cotisations sociales			(dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380						252
										40 614
Dotations aux amortissements			(dont amortissement du fonds de commerce)	255						254
Dotations aux dépréciations										256
Autres charges :			- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259						262
			- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						2
Total des charges d'exploitation (II)										264
										118 097
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270
										1 905
Produits financiers								III		280
										364 475
Produits exceptionnels								IV		290
Charges financières								V		294
Charges exceptionnelles :			- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)							300
			- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)	VI						
Impôts sur les bénéfices								VII		306
										844
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310
										365 536
B - RÉSULTAT FISCAL										312
			Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)	312						314
										365 536
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316						
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318						
Provisions non déductibles				322						
Impôts et taxes non déductibles				324						844
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247									
			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248						
										330
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249						251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997
Déductions										
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986					ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987			
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138			
Investissement et souscription outre-mer	344					Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989			
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992					Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345			
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	181									
Divers, dont :										
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655					Créance report en arrière du déficit	346			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643					Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647					Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
						Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										352
						Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	20 129			354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)										356
Déficits antérieurs reportables				14 504		(dont imputés sur le résultat)				360
										14 504
Résultat fiscal après imputation des déficits										370
						Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	5 625			372